

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal tenue mardi,
le 15 septembre 2009 à 19h30 à la bibliothèque de Lusville, située au 2024 route 148,
Pontiac à laquelle étaient présents :

Edward McCann, maire, Dr Jean Amyotte, maire suppléant, les conseillers Lawrence Tracey, Harold McKenny, Jim Coyle, Garry Dagenais, Raymond Gougeon et Brian Middlemiss

ÉGALEMENT PRÉSENT : le directeur général et son adjointe.

Ouverture de la séance à 19h30.

09-09-324

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Agrandissement – Hôtel de ville
3. Rencontre avec Mme Wagner – 1526 chemin Hammond
4. Projet incinérateur
5. Dépotoir municipal
6. Demande de lotissement – M. Guy Chantigny et Mme Jocelyne Trépanier – P15-A, rang 1, canton d'Onslow
7. Demande de lotissement – Mme Denise Lavigne – 505, chemin de la Baie
8. Demande à la C.P.T.A.Q. – Mme Elisabeth R. Rolston
9. Levée de la séance

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont tous présents et renoncent à l'avis de convocation;

Il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

9. Demande de lotissement – Jean Bellerose – Croissant Bingley
10. Représentant – comité inter-agence sur les sentiers (vélos) – CCN
11. Appui à la demande d'aide financière au gouvernement fédéral pour le projet de modernisation du Traversier de Quyon
12. Aide financière – chemins de tolérance – chemin des Pêcheurs
13. Aide financière – chemins de tolérance – chemin Sumac
14. Aide financière – chemins de tolérance – association de la plage Albert-Tremblay
15. Mandat à Génivar – plans et devis– secteur Breckenridge Sentier Pontiac
16. Bibliothèque municipale
17. Borne sèche
18. Levée de l'assemblée

Adoptée

09-09-325

AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

Il est

Proposé par Edward McCann
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité annule la résolution no 09-09-301 et mandate M. Pierre Morimanno à titre d'architecte pour le projet d'agrandissement de l'hôtel de ville au tarif de 140,00 \$ de l'heure pour un total maximum de 32 000,00 \$ avant taxes.

Les conseillers Harold McKenny, Brian Middlemiss et Garry Dagenais votent contre la résolution.

Adoptée sur division

09-09-326

REMPLACEMENT D'ARBRES – PROPRIÉTÉ DU 1526, CHEMIN HAMMOND

CONSIDÉRANT qu'un employé municipal a détruit des arbres sur la propriété du 1526, chemin Hammond;

CONSIDÉRANT QUE les dommages sont estimés à 15 000,00 \$ pour le remplacement des arbres et une garantie d'un an;

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac mandate M. Alain Lauzon pour le remplacement des arbres au 1526, chemin Hammond au coût de 15 000,00 \$ (plus taxes).

Le directeur général devra vérifier avec les assurances si ce montant est récupérable.

Les conseillers Lawrence Tracey et Brian Middlemiss votent contre la résolution.

Adoptée sur division

09-09-327

CREUSAGE D'UNE TRANCHÉE AU DÉPOTOIR

Il est

Proposé par Lawrence Tracey
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde un budget de 1 600,00 \$ pour le creusage d'une tranchée au dépotoir.

Le directeur des travaux publics est autorisé à engager la machinerie nécessaire.

Adoptée

09-09-328

LOTISSEMENT – 505, chemin de la Baie – Denise Lavigne

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but la création du lot 4473418;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 177-01;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de lotissement 178-01;

EN CONSÉQUENCE,

Il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Raymond Gougeon

ET RÉSOLU que le conseil supporte la demande de lotissement créant le lot 4473418 tel que démontré sur le plan de l'arpenteur géomètre Mme. Louise Genet, sous ses minutes : 1485.

Adoptée

09-09-329

DEMANDE À LA C.P.T.A.Q. – Mme Elisabeth Rolston

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but l'aliénation, la subdivision et l'utilisation autre qu'agricole du lot 2 889 784 (2980,9 mètres carrés) situé au 1623, route 148, dans le but d'y construire une résidence unifamiliale;

CONSIDÉRANT l'aliénation supplémentaire de 1 000 mètres carrés à même les lots 2 683 763, 2 756 106 et 2 889 783;

CONSIDÉRANT l'inventaire restreint des lots en zone résidentielle;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Harold McKenny

ET RÉSOLU QUE ce conseil supporte la demande de la requérante ayant pour but l'utilisation, la subdivision et l'utilisation autre qu'agricole du lot 2 889 784 (2980,9 mètres carrés) situé au 1623, route 148, dans le but d'y construire une résidence unifamiliale.

Adoptée

09-09-330

LOTISSEMENT – Jean Bellerose – croissant Bingley

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but la création du lot 4 472 876;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 177-01;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de lotissement 178-01;

EN CONSÉQUENCE,

Il est

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU que le conseil supporte la demande de lotissement créant le 4 472 876, tel que démontré sur le plan de l'arpenteur géomètre M. Michel Fortin, sous ses minutes : 19498.

Adoptée

Les conseillers Harold McKenny et Lawrence Tracey se retirent de la table à 20h50.

09-09-331

**APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU GOUVERNEMENT
FÉDÉRAL POUR LE PROJET DE MODERNISATION DU TRAVERSIER DE
QUYON**

CONSIDÉRANT QUE le service de traversier de Quyon effectue un lien interprovincial entre la municipalité de Pontiac et la Ville d'Ottawa depuis plus de cent ans ;

CONSIDÉRANT QUE le Traversier de Quyon Inc. est opéré par la famille McColgan depuis 1958;

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures portuaires et les navires actuels ne permettent pas le transport des véhicules lourds de marchandises, des véhicules agricoles articulés et des véhicules récréatifs de villégiature;

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures portuaires et les deux navires actuels fonctionnant au carburant diesel sont désuets et doivent être remplacés par un seul traversier électrique à traction sur câble;

CONSIDÉRANT QUE le projet a fait l'objet d'une analyse de faisabilité financière et d'une analyse d'impact environnementale concluante;

CONSIDÉRANT QUE le Traversier de Quyon et l'Autorité portuaire Mohr's Landing Quyon ont conjointement obtenu le décret du Ministère du Développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP) permettant la livraison d'un certificat d'autorisation pour la construction des installations portuaires;

CONSIDÉRANT QUE le Traversier de Quyon Inc. a obtenu une autorisation de Pêches et Océans Canada pour des ouvrages modifiant l'habitat du poisson qui est valide jusqu'au 31 mars 2010;

CONSIDÉRANT QU'une Note d'intervention de projet (NIP) émise dans le cadre du Programme d'aide à la réduction et à l'évitement des gaz à effet de serre (PAREGES) du Ministère des Transports du Québec confirme que le projet de modernisation du Traversier de Quyon évitera à 7 500 véhicules lourds par année un détour moyen de 90 kilomètres;

CONSIDÉRANT QU'une Note d'intervention de projet (NIP) émise dans le cadre du Programme d'aide à la réduction et à l'évitement des gaz à effet de serre (PAREGES) du Ministère des Transports du Québec confirme que le projet de modernisation du Traversier de Quyon évitera la production de plus de 2 500 tonnes de gaz à effet de serre annuellement;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transport du Québec serait prêt à consentir 1,1 million de dollars au projet de modernisation du Traversier de Quyon dans le cadre du PAREGES moyennant une participation financière équivalente du gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT QUE la construction du nouveau navire et des installations portuaires générera des retombées économiques régionales de plus de 3 millions de dollars;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction du nouveau traversier et des installations portuaires généreront 717 semaines-personne de travail dans la région de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE le projet créera deux emplois additionnels et en maintiendra dix autres au sein de l'entreprise Traversier de Quyon Inc.;

CONSIDÉRANT QUE le projet assurera un lien cyclable avec le Cyclo-parc PPJ dans la MRC de Pontiac et la Ville d'Ottawa;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'arrimera avec le projet de Parc du Sault-des-Chats situé 2 km en amont du traversier;

CONSIDÉRANT QUE le projet est structurant au plan environnemental, économique et social pour la MRC des Collines-de-l'Outaouais, la municipalité de Pontiac, la MRC Pontiac, la Ville d'Ottawa et l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre la Planification stratégique 2007-2012 de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) en ce qui a trait à l'axe Protection de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du transport, en particulier en termes d'accès au transport des personnes et des biens;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre la Planification stratégique 2007-2012 de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) en ce qui a trait à l'axe Protection de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du transport, en particulier en termes d'harmonisation du lien transfrontalier Outaouais- Est ontarien;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre la Planification stratégique 2007-2012 de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) en ce qui a trait à l'axe Protection de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du transport, en particulier en termes d'actualisation du concept de l'Outaouais fluvial;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre la Planification stratégique 2007-2012 de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) en ce qui a trait à l'axe du Développement économique et emploi en particulier au plan touristique de l'Outaouais fluvial;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre la Planification stratégique 2007-2012 de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) en ce qui a trait à l'axe Culture, loisir, sport en termes de mise en œuvre de projet structurants en partenariat avec les acteurs régionaux sur le plan de l'Outaouais fluvial;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre dans la Planification stratégique 2006-2011 de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Collines-de-l'Outaouais dans son orientation stratégique d'intégrer les pratiques de développement durable en assurant la pérennité et la mise en valeur de l'environnement physique et du patrimoine culturel;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre dans la Planification stratégique 2006-2011 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais dans son orientation stratégique d'intégrer les pratiques de développement durable en soutenant les projets de développement économique qui souscrivent au modèle de développement durable de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet rejoint le Plan d'action du Pacte rural de la MRC des Collines-de-l'Outaouais sur le plan des infrastructures de transport, de la revitalisation des noyaux villageois et de l'organisation économique intégrée en termes de tourisme et de technologie;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre dans la priorité d'intervention tourisme du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi du Centre local de développement (CLD) des Collines-de-l'Outaouais en termes de développement du transport, de développement des attraits et de la villégiature, de pénétration du territoire et de revitalisation des noyaux villageois;

CONSIDÉRANT QUE le projet reçoit les appuis politiques de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, de la MRC Pontiac, de la municipalité de Pontiac et de la Ville d'Ottawa;

CONSIDÉRANT QUE le projet a reçu le soutien financier de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO);

CONSIDÉRANT QUE le projet a reçu le soutien financier de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE le projet a reçu le soutien financier et technique du CLD des Collines-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE le projet a reçu le soutien financier et technique de la Société d'aide au développement des collectivités Pontiac (SADC);

CONSIDÉRANT QUE le projet a reçu le soutien financier, politique et technique de l'Autorité Portuaire Mohr's Landing Quyon;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du projet est soutenu financièrement à 36% par le Traversier de Quyon Inc.;

CONSIDÉRANT QUE le projet pourrait être soutenu à 29 % par une contribution non-remboursable du Ministère des Transports du Québec moyennant une contribution financière non remboursable équivalente du gouvernement fédéral ;

Il est

Proposé par Edward McCann
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU d'appuyer le Traversier de Quyon Inc. et l'Autorité portuaire Mohr's Landing Quyon dans leurs demandes de soutien financier auprès du gouvernement fédéral ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de recommander au gouvernement fédéral de contribuer financièrement au projet de modernisation du Traversier de Quyon.

Le conseiller Brian Middlemiss vote contre la résolution.

Adoptée sur division

À 20h53 les conseillers Harold McKenny et Lawrence Tracey reviennent à la table.

09-09-332

AIDE FINANCIÈRE – CHEMINS DE TOLÉRANCE – CHEMIN DES PÊCHEURS

CONSIDÉRANT le Comité des chemins de tolérance recommande que la somme de 4 627,87 \$ soit accordée à l'association du chemin des Pêcheurs pour faire un fossé et poser des ponceaux;

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Raymond Gougeon

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde une aide financière au montant de 4 627,87 \$ à l'association du chemin des Pêcheurs pour faire un fossé et poser des ponceaux.

Adoptée

09-09-333

AIDE FINANCIÈRE – CHEMINS DE TOLÉRANCE - ASSOCIATION CHEMIN SUMAC

CONSIDÉRANT le Comité des chemins de tolérance recommande que la somme de 2 100,00 \$ soit accordée à l'association du chemin Sumac pour faire un fossé et poser un ponceau ;

Il est

Proposé par Raymond Gougeon
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde une aide financière au montant de 2 100,00 \$ à l'association du chemin Sumac pour faire un fossé et poser un ponceau.

Adoptée

09-09-334

**AIDE FINANCIÈRE – CHEMINS DE TOLÉRANCE – ASSOCIATION DE LA
PLAGE ALBERT-TREMBLAY**

CONSIDÉRANT le Comité des chemins de tolérance recommande que la somme de 5 000,00 \$ soit accordée à l'association de la plage Albert-Tremblay conditionnellement à ce que 50% des coûts soient à la charge de l'association;

Il est

Proposé par Raymond Gougeon
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU QUE la municipalité défraie 50% des coûts relatifs au projet soumis jusqu'à un maximum de 5 000,00 \$ (projet total max. 10 000,00 \$). L'association devra être maître d'œuvre des travaux et fournir la preuve d'au moins 2 demandes de soumission.

Adoptée

09-09-335

PROJET SENTIER PONTIAC

CONSIDÉRANT QUE les études pour la réalisation du tronçon secteur Quyon sont en cours ;

CONSIDÉRANT l'offre de Génivar pour l'étude d'aménagement de tronçon Breckenridge soit de Terry-Fox à la route 148 ;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Raymond Gougeon

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte l'offre de Génivar tel que proposée pour les relevés terrain et l'estimation des coûts pour la somme de 10 045,88 \$ (taxes incluses).

Les conseillers Brian Middlemiss et Harold McKenny votent contre la résolution.

Adoptée sur division

09-09-336

DÉLÉGATION – PROJET BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Il est

Proposé par Raymond Gougeon
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise Mme Gail Vaillancourt à agir à titre d'interlocuteur pour la municipalité auprès des instances gouvernementales pour le projet de bibliothèque municipale. Mme Vaillancourt est autorisée à signer toutes les demandes de subventions requises.

Adoptée

09-09-337

DEMANDE DE SUBVENTION – BIBLIOTHÈQUE

Il est

Proposé par Raymond Gougeon
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte de présenter une demande de subvention pour la construction de la bibliothèque municipale, secteur Luskville et fasse connaître aux autorités gouvernementales son intérêt à poursuivre la réalisation de ce projet, le tout conditionnellement aux disponibilités budgétaires.

Adoptée

09-09-338

INSTALLATION – BORNE SÈCHE

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le directeur des travaux publics à faire effectuer l'installation d'un réservoir et d'une borne sèche sur notre terrain du 1806, route 148.

Adoptée

09-09-339

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Harold McKenny

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 21h05 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL